



**ASSOCIATION
DES FORESTIERS
TROPICAUX ET
D'AFRIQUE DU NORD**

Lettre d'informations forestières AFT du 26 janvier 2026

Calendriers

À vos agendas :

Conférences, colloques, séminaires.. (non exhaustif) :

- 21 mars 2026 : Journée internationale des forêts de l'ONU
- du 11 au 15 mai 2026 à New York (EU d'Amérique), 21ème Forum des NU sur les forêts
- du 22 au 26 juillet 2026 à Rome (FAO), semaine mondiale des forêts

<https://www.fao.org/forestry/committee-on-forestry/world-forest-week-side-events/fr>

Informations internationales

COP 30 de Belém : les COP servent-elles encore à quelque chose ?

Sources : AFT



La 30ème COP de Belem au Brésil s'est déroulée fin novembre 2025, dix ans après la signature de l'Accord de Paris sur le climat et trente ans après la 1ère COP. Pour quels constats ?

Organisée du 10 au 22 novembre 2025, au cœur de l'Amazonie brésilienne, la 30^e Conférence des Parties a réuni 189 pays, ainsi que l'Union européenne, et quelque 56 000 représentants de gouvernements, de collectivités et d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises, journalistes...). Cette COP a été tenu 10 ans après la signature des accords de Paris, et dans un contexte géopolitique et économique particulier, avec la décision du gouvernement américain de sortir de l'accord de Paris et les risques de remise en cause tant du multilatéralisme que des apports de la science.

L'analyse des résultats de cette COP est assez différenciée suivant les organisations, leurs priorités, leurs positionnements, ... Nous présenterons ci-dessous de façon très succincte les analyses du Brésil, du rapporteur de l'ONU, du gouvernement français, de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), du PFBC (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo) et de Greenpeace (ONG Environnementale).

Pour le Brésil, la COP30 a représenté une occasion historique de réaffirmer son rôle de chef de file dans les négociations sur le changement climatique et le développement durable à l'échelle mondiale. Cet événement a permis au pays de mettre en avant ses efforts dans des domaines tels que les énergies renouvelables, les biocarburants et l'agriculture à faible émission de carbone, et de consolider sa participation historique aux processus multilatéraux, comme Eco-92 et Rio+20.
<https://www.gov.br/planalto/pt-br/agenda-internacional/missoes-internacionais/cop28/cop-30-no-brasil> et <https://tfff.earth/fr/feedback/>

Ce « TFFF », qui pourrait être une opportunité pour certains pays forestiers, pose un certain nombre de questions (méthodologie, évaluations, bénéficiaires, ...) et a été critiqué en particulier par différentes ONGs.

La COP a également été le lieu d'une forte mobilisation des représentant des populations autochtones, visant à faire reconnaître et prendre en compte leurs actions et responsabilités relatives aux forêts.

Pour le secrétaire général de l'ONU, la conférence des Nations Unies sur le climat à Belém, au Brésil, s'est achevée le 22 novembre par un accord appelant à tripler le financement accordé aux pays en développement afin de protéger leurs populations contre les effets croissants de la crise climatique, et à renforcer le soutien aux communautés dans la transition vers les énergies propres. « La COP30 a permis de réaliser des progrès », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans son communiqué sur la COP30. Toutefois, « l'écart entre notre situation actuelle et les exigences scientifiques reste dangereusement important ». Il est essentiel de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C d'ici la fin du siècle, ce qui nécessite « des réductions profondes et rapides des émissions, accompagnées de plans clairs et crédibles pour passer des combustibles fossiles aux énergies propres ».

La COP s'est terminée par une déclaration adoptée par l'ensemble des pays et intitulée :

« Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques » https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2025_L24F.pdf

Pour le gouvernement français (communiqué du site du ministère de la transition écologique) la COP30 de Belém s'achève sur un accord décevant qui reflète les blocages majeurs rencontrés au cours des négociations, en particulier de la part de plusieurs pays grands producteurs d'énergies fossiles .

[https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/cop30-climat-accord-minima#:~:text=La%20COP30%20de%20Bel%C3%A9m%20\(Br%C3%A9sil,grands%20producteurs%20d'%C3%A9nergies%20fossiles.](https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/cop30-climat-accord-minima#:~:text=La%20COP30%20de%20Bel%C3%A9m%20(Br%C3%A9sil,grands%20producteurs%20d'%C3%A9nergies%20fossiles.)

Pour l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), l'objectif de cette COP n'était pas la production de nouveau traités ou de nouveaux textes juridiques, mais plutôt la mise en cohérence des diverses actions menées, y compris au-delà des gouvernements.

<https://tfff.earth/fr/feedback/> Ce « TFFF », qui pourrait être une opportunité pour certains pays forestiers, pose un certain nombre de questions (méthodologie, évaluations, bénéficiaires, ...) et a été critiqué en particulier par différentes ONGs.

La COP a également été le lieu d'une forte mobilisation des représentant des populations autochtones, visant à faire reconnaître et prendre en compte leurs actions et responsabilités relatives aux forêts.

Pour le secrétaire général de l'ONU, la conférence des Nations Unies sur le climat à Belém, au Brésil, s'est achevée le 22 novembre par un accord appelant à tripler le financement accordé aux pays en développement afin de protéger leurs populations contre les effets croissants de la crise climatique, et à renforcer le soutien aux communautés dans la transition vers les énergies propres. « La COP30 a permis de réaliser des progrès », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans son communiqué sur la COP30. Toutefois, « l'écart entre notre situation actuelle et les exigences scientifiques reste dangereusement important ». Il est essentiel de maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C d'ici la fin du siècle, ce qui nécessite « des réductions profondes et rapides des émissions, accompagnées de plans clairs et crédibles pour passer des combustibles fossiles aux énergies propres ».

La COP s'est terminée par une déclaration adoptée par l'ensemble des pays et intitulée :

« Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques » https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2025_L24F.pdf

Pour le gouvernement français (communiqué du site du ministère de la transition écologique) la COP30 de Belém s'achève sur un accord décevant qui reflète les blocages majeurs rencontrés au cours des négociations, en particulier de la part de plusieurs pays grands producteurs d'énergies fossiles .

[https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/cop30-climat-accord-minima#:~:text=La%20COP30%20de%20Bel%C3%A9m%20\(Br%C3%A9sil,grands%20producteurs%20d'%C3%A9nergies%20fossiles.](https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/cop30-climat-accord-minima#:~:text=La%20COP30%20de%20Bel%C3%A9m%20(Br%C3%A9sil,grands%20producteurs%20d'%C3%A9nergies%20fossiles.)

Pour l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), l'objectif de cette COP n'était pas la production de nouveau traités ou de nouveaux textes juridiques, mais plutôt la mise en cohérence des diverses actions menées, y compris au-delà des gouvernements.

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/conference/replay-cop-30-t-franchi-le-cap-dune-cop-de-la-mise-en-oeuvre.>

Les CND (contributions nationales déterminées) déposées ont confirmé la volonté de nombre de pays d'avancer en matière de transition, mais ont également fait ressortir l'insuffisance pour rester dans les 1,5° de réchauffement climatique.

Le compromis final, validé par l'ensemble des pays – y compris producteur pétroliers-, rappelle le « consensus de Dubaï », mais est considéré cependant globalement insuffisant, à la fois par les pays européens du fait du manque d'ambitions environnementales, mais aussi par certains pays du Sud, du fait d'engagements financiers insuffisants, malgré un triplement des fonds destinés à l'adaptation.

Pour le PFBC, Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, la COP de Belem a été l'occasion de lancer l'appel de Belem pour les forêts du Bassin du Congo.

Les pays partenaires, banques de développement, partenaires privés et philanthropies ont renouvelé l'engagement dit « Engagement en faveur du bassin du Congo » (ou *Congo Basin Pledge*) pris à la COP26 de Glasgow, afin de stopper et d'inverser d'ici à 2030 la déforestation et la dégradation des terres.

Les bailleurs s'engagent ainsi à mobiliser, sur les cinq prochaines années, plus de 2,5 milliards de dollars, en complément des ressources domestiques qui seront mobilisées par les pays d'Afrique centrale en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

L'Appel de Belém pour les forêts du Bassin du Congo concrétise cette mobilisation exceptionnelle des pays de la région, des organisations régionales, notamment la COMIFAC, et de leurs partenaires, avec l'appui de la co-facilitation des Républiques Française et Gabonaise du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC).

[Cet Appel a été présenté par les Ministres lors de la journée du bassin du Congo à la COP30 le 18 novembre.](#)

[https://pfbc-cbfp.org/fileadmin/user_upload/pfbc-cbfp/Actualites/2025/2025-](https://pfbc-cbfp.org/fileadmin/user_upload/pfbc-cbfp/Actualites/2025/2025-11/Appel_de_Belem_pour_les_forets_du_bassin_du_Congo_FR.pdf)

[11/Appel de Belem pour les forets du bassin du Congo FR.pdf](#)

[https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/conference/replay-cop-30-t-franchi-le-cap-dune-cop-de-la-mise-en-oeuvre.](https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/conference/replay-cop-30-t-franchi-le-cap-dune-cop-de-la-mise-en-oeuvre)

Les CND (contributions nationales déterminées) déposées ont confirmé la volonté de nombre de pays d'avancer en matière de transition, mais ont également fait ressortir l'insuffisance pour rester dans les 1,5° de réchauffement climatique.

Le compromis final, validé par l'ensemble des pays – y compris producteur pétroliers-, rappelle le « consensus de Dubaï », mais est considéré cependant globalement insuffisant, à la fois par les pays européens du fait du manque d'ambitions environnementales, mais aussi par certains pays du Sud, du fait d'engagements financiers insuffisants, malgré un triplement des fonds destinés à l'adaptation

Enfin, pour l'ONG Greenpeace: « La COP30 a démarré dans un élan d'ambition mais s'est terminée dans la déception. Cette COP promettait de passer de la négociation à la mise en œuvre, mais il n'en a rien été. Le résultat n'est pas à la hauteur de l'urgence. La limite de 1,5 °C n'est pas seulement menacée, elle est probablement rendue hors d'atteinte. Cette réalité expose durement la longue hypocrisie de l'inaction qui s'est installée, COP après COP. ». « La COP30 n'a apporté aucune ambition concrète sur les "3F" : les énergies fossiles, les financements et les forêts. Mais les millions de personnes mobilisées dans le monde, et les dizaines de milliers dans les rues de Belém, montrent que l'espoir vit en dehors des murs de la conférence, là où les populations continuent de résister et de se mobiliser pour la justice et pour la planète. » <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/cop30-en-amazonie-apres-lespoir-la-gueule-de-bois-climatique/>

Pour résumer, il nous semble que cette COP a été importante pour conforter le rôle du multilatéralisme, remettre en exergue les enjeux climatiques et le rôle de la science, mobiliser les autorités publiques comme les acteurs privés et la société civile, rappeler les responsabilités partagées et différenciées entre pays et les attentes des pays du Sud.

Les résultats n'ont effectivement pas été à la hauteur des espérances des différents participants, chacun voyant la COP sous le prisme de ses attentes (environnementales, politiques, financières, sociétales, sociales, médiatiques, ...) et donc de ses déceptions par rapport à ses attentes, mais les COP restent des moments et des lieux uniques pour discuter des grands enjeux de la planète et des sociétés qui l'habitent, faciliter la mise en relation entre acteurs de mondes différents, et créer des « coalitions de volontaires » sur de nombreux sujets .

Cinq COP se tiendront en 2026, concernant le changement climatique, la biodiversité, la désertification, les océans et les espèces invasives, et on ne peut qu'espérer que ces COP permettront de faire des pas sinon décisifs, mais au moins significatifs, pour la planète, et pour les sociétés et les écosystèmes qui l'habitent.

Autres liens sur ce dossier :

<https://wmo.int/fr/news/media-centre/les-niveaux-de-dioxyde-de-carbone-battent-des-records-en-2024>

<https://assofortrop.fr/cop-30-de-belem-les-cop-servent-elles-encore-a-quelque-chose/>

En 2025, 4 nouveaux projets phares de restauration des écosystèmes pour la Décennie des Nations Unies !

Source : Nations Unies

Citer les projets emblématiques et sources de succès pour vulgariser les bonnes pratiques : tel est l'objectif des Nations Unies !

L'ONU a désigné aujourd'hui quatre nouveaux projets phares mondiaux pour la restauration des écosystèmes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Saluant les efforts déployés à l'échelle mondiale pour restaurer les écosystèmes dégradés, accroître les revenus des communautés et garantir la sécurité alimentaire, cette annonce a été faite lors d'un événement parallèle de haut niveau organisé en marge du Forum mondial de l'Alimentation à Rome :

- la restauration collaborative des pâturages en Jordanie
- la Revitalisation des forêts coréennes après les incendies en République de Corée
- la Restauration à base de bambou dans 9 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine
- L'Initiative de restauration des écosystèmes agricoles et forestiers dans 9 pays : le Cameroun, la Chine, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Pakistan, Sao Tomé-et-Principe et la Tanzanie. Ce programme vise depuis 2018 à lever les obstacles à la restauration à grande échelle, à partager les savoir-faire en matière de sensibilisation, de suivi, d'accompagnement des entreprises et d'attraction des investissements.

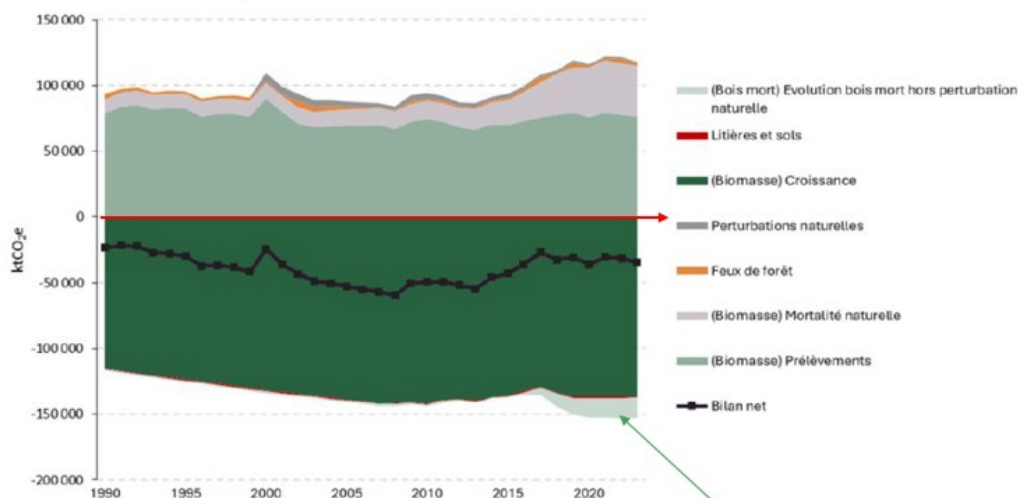
[Lien vers l'article :](https://www.decadeonrestoration.org/china-guinea-bissau-restored-ecosystems-are-recognized-un-world-restoration-flagship)

<https://www.decadeonrestoration.org/china-guinea-bissau-restored-ecosystems-are-recognized-un-world-restoration-flagship>

Comment une forêt peut-elle émettre plus de CO₂ qu'elle n'en capture ?

Source : The Conservation, Académie d'Agriculture de France

Emission de CO₂ par les arbres



Séquestration de CO₂ par les arbres

Source : Inventaire CITEP France

Puits dans le bois mort : effet tampon de la mortalité naturelle qui augmente ces dernières années

Les connaissances sur la capture, également dénommée séquestration, du CO₂ par l'arbre et donc par les écosystèmes forestiers, se multiplie et permettent d'éviter des conclusions trop hâtives, trop généralistes et trop simplistes sur l'efficacité réelle du puits de carbone que représente la forêt.

La revue The Conservation rappelle que sous tous les climats, les forêts sont les écosystèmes terrestres qui stockent le plus de carbone, via le système aérien mais aussi le système racinaire des arbres. Mais les végétaux comme tout autre être vivant respirent et, en cela, émettent du CO₂. Si le bilan global d'un arbre et donc d'une forêt est souvent en global favorable à la séquestration du CO₂, l'évolution de ce bilan dépend beaucoup de la dynamique des forêts et du climat ambiant.

Incendies de forêts, mortalité des forêts victimes de ravageurs, sécheresse pendant la saison de végétation... sont tout autant de facteurs qui diminuent l'efficacité de séquestration de la biomasse forestière.

Ce déclin du rôle de puits de carbone des forêts a été observé notamment en Amazonie. Les forêts matures, à l'équilibre, stockent moins de carbone depuis les années 2000 : la quantité moyenne de carbone stockée par hectare a chuté d'environ 30 % entre 2000 et 2010 !

Au contraire, en Afrique centrale, le stockage de carbone est resté constant entre 2000 et 2010. Cette différence s'expliquerait par le fait que les essences d'arbres qu'on retrouve dans les forêts tropicales africaines seraient davantage adaptées à des épisodes de sécheresse et de fortes températures.

L'académie d'Agriculture dans son colloque "Dans quelle mesure la filière forêt-bois peut-elle atténuer le changement climatique ?" organisé le 10/12/2025 sous la conduite de Jean-Luc Peyron et de Guy Fradin a rappelé également ses notions. Un bilan des présentations très intéressantes de ce colloque est accessible (voir lien ci-dessous)

Liens sur ce dossier :

<https://theconversation.com/comment-une-foret-peut-elle-emettre-plus-de-co-quelle-nen-capture-265423?>

<https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/dans-quelle-mesure-la-filiere-foret-bois-peut-elle-attenuer-le>

Informations sur les régions tropicales

Grande muraille verte : les difficultés de paiement des financements promis

Source :Mongabay



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7ème Sommet de la CEN-SAD de juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) ont mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV). Cette initiative a pour objectif de restaurer des terres sahéliennes entre Sénégal et Djibouti sur plus de 100 millions d'hectares. Afin de doter l'Initiative de mécanismes de coordination, d'harmonisation des actions et d'appui à la mobilisation des ressources, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) a été créée en 2010 à N'Djamena au Tchad, sous l'égide de l'Union Africaine et de la CEN-SAD. Le financement initial de ce projet était chiffré initialement à 4 milliards de dollars. Lors du One Planet Summit pour la biodiversité organisé conjointement par la France, les Nations Unies et la Banque Mondiale en 2021, le Président français, Emmanuel Macron, annonce plus de 19 milliards supplémentaires de la part des donateurs internationaux !

À l'occasion des quinze ans du lancement du programme, un rapport commandé par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et publié le 7 septembre 2020, constate que seuls quatre millions d'hectares sur un objectif de cent ont été plantés. L'inconstance des bailleurs de fonds ainsi que les conflits et l'insécurité au Sahel sont pointés du doigt. Seuls le Sénégal et l'Éthiopie ont vraiment donné de l'importance au projet.

En 2024, l'ivoirien Alain-Richard Donwahi, président du dernier sommet de l'ONU sur la désertification, annonce que ce projet grandiose de reforestation, chéri par les chefs d'Etats, était largement sous-financé et ne remplirait pas ses objectifs.

Fin 2024, selon Abakar Mahamat Zougoulou, Directeur scientifique et technique de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, ces fonds promis ne sont ni plus ni moins que des promesses fallacieuses qui revêtent un caractère purement politique. "Il y a trop de politique derrière ces annonces", reprend il !

En 2025, les pays bénéficiaires déclarent encore à l'unisson que le défaut de paiement des donateurs internationaux comme l'un de facteurs prioritaires qui freinent le projet.

Certes, d'autres obstacles majeurs n'ont eu cesse de s'amplifier et notamment l'instabilité politique de certains des pays concernés par le projet GMV. Alors que l'Initiative de la Grande Muraille s'est dotée d'une organisation juridique dédiée, que les efforts de mobilisation pour organiser sur le terrain la mise en oeuvre d'un tel projet, que ce projet bénéficie depuis 2023 d'un réseau international de recherche (IRN) RESET GMV visant à offrir un cadre de mobilisation pour la gestion durable des terres et des territoires dans la zone de la GMV, il est désolant que la communauté internationale par la voix des représentants des institutions mondiales et des chefs d'Etat fasse défaut à ses promesses et vienne compromettre la dynamique et les efforts fournis par les acteurs de terrain. A l'heure où des montants financiers famineux continuent d'être annoncés à l'occasion de différentes COP (dont celle de Belém - voir ci-avant), les politiques doivent dépasser le seul intérêt médiatique de leurs déclarations pour rester crédibles.

Tempête à Mayotte : un an après

Source :



Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte provoquant des dégâts considérables sur l'ensemble de l'île et a coûté un bilan humain de 40 morts et 41 disparus. Si l'État est intervenu massivement pour traiter l'urgence, les promesses de reconstruction structurelles semblent loin d'avoir été tenues. La revue The Conservation s'entretient avec le géographe mahorais Fahad Idaroussi Tsimanda.

Dans les forêts, des centaines de milliers d'arbres ont été arrachés, déracinés ou cassés. Un an après, l'Office national des forêts (ONF) dresse un bilan des impacts sur les écosystèmes forestiers de Mayotte et présente les actions engagées et à engager pour leur restauration.

Rapidement, l'État a mobilisé de forts moyens d'urgence après avoir déclaré l'état de calamité naturelle exceptionnelle. Sur place, plus de 4 000 personnels de la sécurité civile, de la police, de la gendarmerie et des armées ont été déployés. De l'aide humanitaire a été distribuée massivement – packs d'eau, patates, bananes, farine, huile, etc. La remise en état des routes et des principaux réseaux d'eau potable et d'électricité ont été effectifs au bout d'un mois environ. Mais depuis, la reconstruction des habitats comme de certains équipements (hôpital, écoles...) tardent. La présence de nombreux clandestins se rajoute aux difficultés de la tâche. Le géographe Fahad Idaroussi Tsimanda fait le bilan de ces difficultés mais souligne la résilience des mahorais.

Sur le plan forestier, L'ONF dresse un bilan alarmant :

- de 30% à plus de 80% des arbres détruits laissant derrière eux un paysage dévasté.
- voies de circulation à travers les massifs sont devenues impraticables et les limites des forêts ont disparu.
- une biodiversité mahoraise fortement impactée : destruction des habitats et perte grandissante de ressources alimentaires touchant particulièrement les espèces frugivores comme les chauves-souris forestières et les makis.

Depuis la catastrophe, les équipes de l'ONF se mobilisent sans relâche. Après le passage du cyclone, la priorité et l'urgence a été de débayer et de sécuriser les routes pour rétablir les accès aux massifs forestiers. Dans les 3 premiers mois après le passage du cyclone, les agents du Conservatoire botanique national de Mayotte (CBNM) et de l'ONF ont effectué un travail visant à évaluer l'impact du cyclone sur les espèces à fort enjeu patrimonial. En parallèle, avec l'appui d'ONF International, une évaluation des dégâts forestiers a été réalisée, associant photo-interprétation et expertises de terrain. Ce travail a permis d'élaborer des cartes précises du niveau d'impact sur les peuplements. Les données cartographiques réalisées ont également servi à redéfinir les périmètres des forêts publiques, indispensables pour prévenir le défrichement et l'implantation de cultures illégales.

Désormais, l'ONF affiche son ambition : retrouver un couvert forestier satisfaisant d'ici dix à quinze ans. Les plans d'actions sont définis mais il faudra du temps, des moyens financiers (européens, nationaux et privés) et résoudre différentes difficultés techniques dont certaines sont déjà identifiées : limiter le développement des espèces exotiques invasives qui se sont développées après la tempête, récolter des graines des essences locales dont les sujets génétiques de qualité sont devenus rares,...

Tel est le défi des forestiers de l'ONF et des habitants de Mayotte pour les prochaines années !

[Lien vers les articles The Conversation et ONF :](#)

<https://theconversation.com/un-an-apres-le-cyclone-chido-la-situation-de-mayotte-reste-critique-271690?>

<https://www.onf.fr/espace-presse/+/-/2ac2::un-an-apres-le-cyclone-chido-lonf-intensifie-ses-efforts-pour-restaurer-les-forets-de-mayotte.html>

**La déforestation
de petites parcelles de forêt tropicale
a un impact disproportionné sur le climat**

Une étude publiée dans la revue « Nature » établit le bilan carbone complet des forêts tropicales humides et sèches entre 1990 et 2020. Elle souligne que les perturbations de surfaces arborifères affectant des zones de moins de 2 hectares sont notamment importantes en Afrique.

Les forêts tropicales stockent environ la moitié du carbone forestier aérien (AGC) mondial, mais de vastes zones sont touchées par des perturbations telles que la déforestation due à l'expansion agricole et la dégradation due aux incendies, à l'exploitation forestière sélective et aux effets de lisière.

Au fil du temps, les forêts perturbées peuvent se rétablir, restaurant progressivement leurs stocks de carbone et leurs fonctions écologiques. Cependant, la manière dont les taux de rétablissement varient en fonction de l'ampleur, du type et de l'emplacement des perturbations reste mal quantifiée.

L'équipe internationale de chercheurs (Yidi Xu , Philippe Ciais, Maurizio Santoro , Clément Bourgoïn , François Ritter, Agnès Pellissier-Tanon , Yu Feng, Chuanlong Zhou , Guojin He , Viola Heinrich, Simon Besnard , Nathaniel Robinson , Susan C. Cook-Patton, Jérôme Chave, Luiz E. O. C. Aragao, Jean P. Ometto, Simon P. K. Bowring , Ibrahim Fayad , Lei Zhu, Yang Su, Jean-Pierre Wigneron & Wei Li) fait ici une approche comptable avec des courbes de rétablissement de la végétation spatialement explicites pour quantifier la dynamique de l'AGC dans les forêts tropicales perturbées entre 1990 et 2020.

Elle constate que les forêts tropicales sèches perturbées sont restées neutres en carbone, tandis que les forêts tropicales humides perturbées ont subi une perte nette de CAG de $15,6 \pm 3,7$ PgC, principalement due à des déboisements de petite ampleur mais persistants. Bien qu'ils ne touchent qu'environ 5 % de la superficie perturbée, ces déboisements de petite taille (moins de 2 ha) ont représenté environ 56 % des pertes de carbone, en raison d'une conversion persistante de l'utilisation des terres sans repousse forestière. En revanche, les pertes importantes de carbone induites par les incendies ont été compensées par la régénération à long terme après les incendies. Au fil du temps, la déforestation s'est étendue aux forêts humides présentant une densité de stock de carbone plus élevée, intensifiant les pertes d'AGC par unité de surface.

Ces résultats soulignent l'impact disproportionné des petits déboisements sur les pertes de carbone tropicales, suggérant la nécessité de freiner les changements d'utilisation des terres et de protéger les forêts jeunes et en cours de régénération.

Lien vers l'article (Sciences et Avenir et Nature):

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/les-petites-coupes-forestieres-impactent-le-plus-fortement-le-climat_190309

Article en anglais :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=5b16cf30-3c30-40fa-bae6-e9e4bd1d4a16>

Du Brésil à la France, comment la déforestation de la forêt amazonienne s'importe jusque dans nos assiettes

Sources : AFT, France Info, Envol vert



La COP30 s'est tenue en novembre 2025 à Belém, ville brésilienne toute proche de l'Amazonie. Le lieu de cette COP revêtait beaucoup de symboles . Mais l'Amazonie est une forêt tropicale aujourd'hui en proie à la déforestation, notamment pour la culture du soja qui se retrouve dans les auges du bétail français.

L'une des principales raisons : les cultures d'exportations (café, cacao et soja). La culture du soja, importé par nombre de pays, principalement la Chine, mais aussi l'Europe et la France, pour l'alimentation des animaux (principalement bétail et poulet) a un impact significatif. Les champs ont parfois remplacé à perte de vue la végétation naturelle de la forêt amazonienne, mais aussi dans le Cerrado au Brésil. Plus de 40 millions d'ha de soja sont ainsi actuellement cultivés au Brésil.

C'est le cas à Paragominas, une commune située à 100 km au Sud de Belém, aussi vaste que la Slovaquie et où un quart de la forêt a été rasée pour l'élevage et les cultures entre les années 1960 et la fin des années 2000. C'est l'équivalent de presque 16 fois la surface de Paris qui est désormais consacrée au soja ! Avec des impacts négatifs sur les précipitations et sur le climat local. Avec des impacts sur la santé des populations indigènes locales, parqués dans des réserves, à cause des phytocides utilisés par les grandes exploitations industrielles. Avec des impacts sur la biodiversité majeure représentée par ces forêts tropicales. Avec des impacts majeurs sur le puits de carbone que constitue encore la forêt amazonienne.

"Ne vends que celui qui produit au plus bas prix", signale René Pocard, chercheur au Cirad, le centre de coopération internationale en recherche agronomique. Il travaille à Paragominas pour tenter d'améliorer les pratiques, mais remarque que le producteur le plus rentable est "celui qui pousse à utiliser des quantités massives d'intrants chimiques pour pouvoir utiliser moins de main-d'œuvre, avoir de plus forts rendements pour qu'au bout du compte, ses tonnes de soja soient vendues moins cher".

René Pocard conclut : "Ce marché extrêmement libéral est en grande partie responsable de ces dévastations et de ces pollutions".

La municipalité de Paragominas s'est cependant impliquée depuis deux décennies dans le programme «Município verdes », visant à passer d'un objectif « zéro-déforestation » à une véritable gestion durable des ressources naturelles en Amazonie brésilienne, dans le cadre d'une vision d'aménagement territorial, avec en particulier l'appui du projet TerrAmaz cofinancé par l'AFD

En l'état actuel, et faute d'une production suffisante de protéagineux en France, cette dernière ne peut toutefois pas se passer du soja brésilien, représentant 60% du soja importé pour nourrir les élevages de vaches et poulets. Au Brésil, la perspective d'une culture plus vertueuse reste compliquée, malgré les pratiques d'agriculture de conservation largement appliquées pour le soja : les producteurs brésiliens sont poussés par la demande des marchés à développer ces cultures, consommatrices de pesticides. Les grands producteurs de soja avaient signé un « moratoire soja contre la déforestation », interdisant aux signataires d'acheter du soja produit sur des territoires amazoniens déboisés après juillet 2008, mais un certain nombre d'entre eux envisagent de quitter ce moratoire en 2026 du fait de la suppression de certains avantages fiscaux.

Depuis les dates butoir fixées dans les différentes filières agricoles, la France a contribué à la destruction d'une surface forestière équivalant à **près de 1,8 millions d'hectares** en raison de ses importations, soit une fois et demie la taille de la région Île de France, selon une méthode de calcul élaboré par l'association Envol Vert

Qu'en sera-t-il demain avec la mise en oeuvre du Mercosur signé par l'Union Européenne, avec la mise en oeuvre du RDUE (voir ci-avant et ci-après) ? Avec l'institut Veblen, la Fondation pour la Nature et l'homme a calculé que l'accord UE-Mercosur augmenterait de 25 % la déforestation dans le pays du Mercosur.

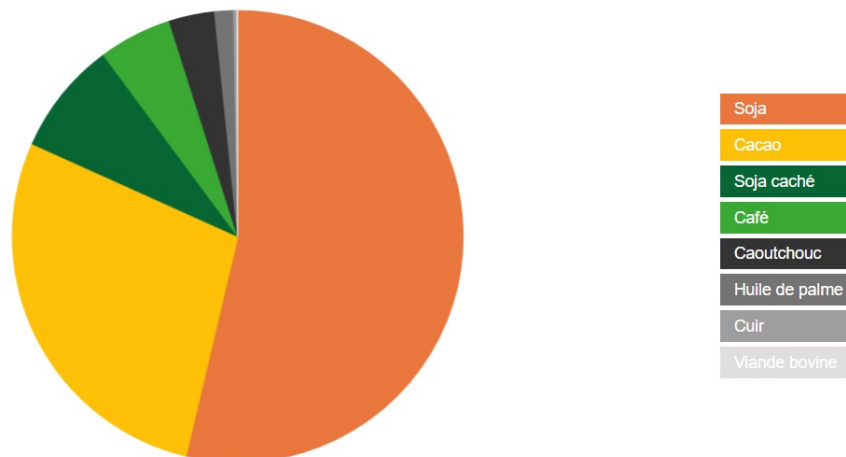
Lien vers les articles AFT, France Info et Envol Vert :

<https://assofofortrop.fr/en-amazonie-des-ecosystemes-forestiers-tropicaux-majeurs-mais-sujet-a-la-deforestation-pour-une-agriculture-dexportation/>

https://www.franceinfo.fr/environnement/crise-climatique/cop-climat/cop30/enquete-du-bresil-a-la-france-comment-la-deforestation-de-la-foret-amazonienne-due-a-la-culture-de-soja-s-importe-jusque-dans-nos-assiettes_7605662.html

<https://envol-vert.org/rapport/lempreinte-foret-de-la-france-2025/>

Empreinte forêt par matière première (ha)



Dates de références :

2014 pour cacao & café, 2008 pour soja, soja

caché & huile de palme, 2019 pour

caoutchouc, 2009 pour viande bovine & cuir.

Informations sur les autres pays du monde

En Corée du sud,

une reconstitution exemplaire en cours après de vastes incendies

Sources : NU



L'incendie de forêt d'Uljin en 2022 restera dans les mémoires comme l'une des pires catastrophes écologiques de la République de Corée, ayant ravagé plus de 20 000 hectares en une dizaine de jours. Un projet phare de restauration mondiale, situé à Uljin-gun, vise à restaurer les précieuses forêts du pays tout en accordant la priorité aux moyens de subsistance des communautés locales et à la résilience après les incendies. Il comprend notamment la réintroduction d'espèces végétales indigènes telles que l'églantier à feuilles d'épines, une espèce menacée, et la restauration de l'habitat du goral à longue queue, un petit mammifère ressemblant à une chèvre. L'ensemble de la zone sinistrée devrait être restauré d'ici 2030.

La République de Corée a adopté une approche unique en matière de restauration post-incendie, privilégiant le rétablissement de la biodiversité plutôt que celui des espèces d'arbres économiquement viables, et impliquant les communautés locales tout au long du processus. Le pays abrite l'une des deux seules grandes banques de semences de survie au monde. Complémentaire à la Réserve mondiale de semences du Svalbard en Norvège, axée sur les espèces cultivées, la banque de semences de Baekdudaegan, en République de Corée, située au Centre d'approvisionnement en semences de plantes indigènes, a été créée en 2023 suite à un incendie de forêt. Elle conserve et étudie les semences d'arbres et de plantes sauvages, qui permettront de reboiser les zones incendiées avec les mêmes espèces présentes avant l'incendie.

Ce projet est un des projets retenus par les NU comme projet phare de la Décennie (voir article ci-avant). A noter que la Fondation l'Occitane soutient le projet "Restauration des terres dévastées par l'incendie de forêt dans la montagne de Buramsan" mené par l'AFoCO. Ce projet vise à restaurer les terres affectées et à créer un environnement sain et agréable au bénéfice de la faune et des communautés touchées.

Cette initiative consiste en une restauration globale ou complète qui vise à remédier aux dommages environnementaux causés par les incendies de forêt en mai 2022 :

- L'objectif principal est de restaurer 10 hectares de terrain sévèrement impactés par ces incendies dévastateurs.
- De plus, une cérémonie de plantation d'arbres et une campagne de sensibilisation pour la jeunesse seront organisées en parfaite cohérence avec les activités de restauration.
- Ce programme de restauration impliquera la plantation d'une variété d'espèces végétales indigènes, y compris certaines considérées comme en danger, endémiques et menacées : ce qui peut favoriser la diversité de la faune.

[Lien vers l'article des NU:](https://www.decadeonrestoration.org/revival-uljin-forest-recognized-un-one-four-world-restoration-flagships)

<https://www.decadeonrestoration.org/revival-uljin-forest-recognized-un-one-four-world-restoration-flagships>

Informations sur l'Europe et la Méditerranée

Union européenne : la mise en place du RDUE

Le Parlement européen a adopté le 17 décembre 2025 la révision ciblée du RDUE, confirmant l'accord politique conclu avec le Conseil le 4 décembre. Dans le prolongement de ce vote, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une consultation des parties prenantes en vue d'actualiser les FAQ et les lignes directrices, afin de préciser les modalités de mise en œuvre du règlement.

Ce règlement européen adopté en avril 2023 relatif à la lutte contre la déforestation des forêts (RDUE) devait entrer en vigueur dès le 30 décembre 2024. Compte tenu de la réaction des acteurs concernés, (délai trop court pour les entreprises concernées qui avaient donc moins d'un an pour se mettre en conformité, complexité de la mise en œuvre du règlement,...).

Ce règlement a donc été retravaillé et a fait l'objet d'un nouveau vote du Parlement fin 2025 sur un texte réglementaire remanié. Les principales évolutions sont les suivantes :

Report de l'entrée en application

Le calendrier d'application du RDUE est ajusté afin de laisser davantage de temps aux opérateurs pour se préparer :

- 30 décembre 2026 pour les moyennes et grandes entreprises ;
- 30 juin 2027 pour les micro et petites entreprises.

Pour les micro et petits opérateurs déjà couverts par le règlement bois (RBUE), l'entrée en application interviendra le 30 décembre 2026.

Obligations simplifiées pour les acteurs

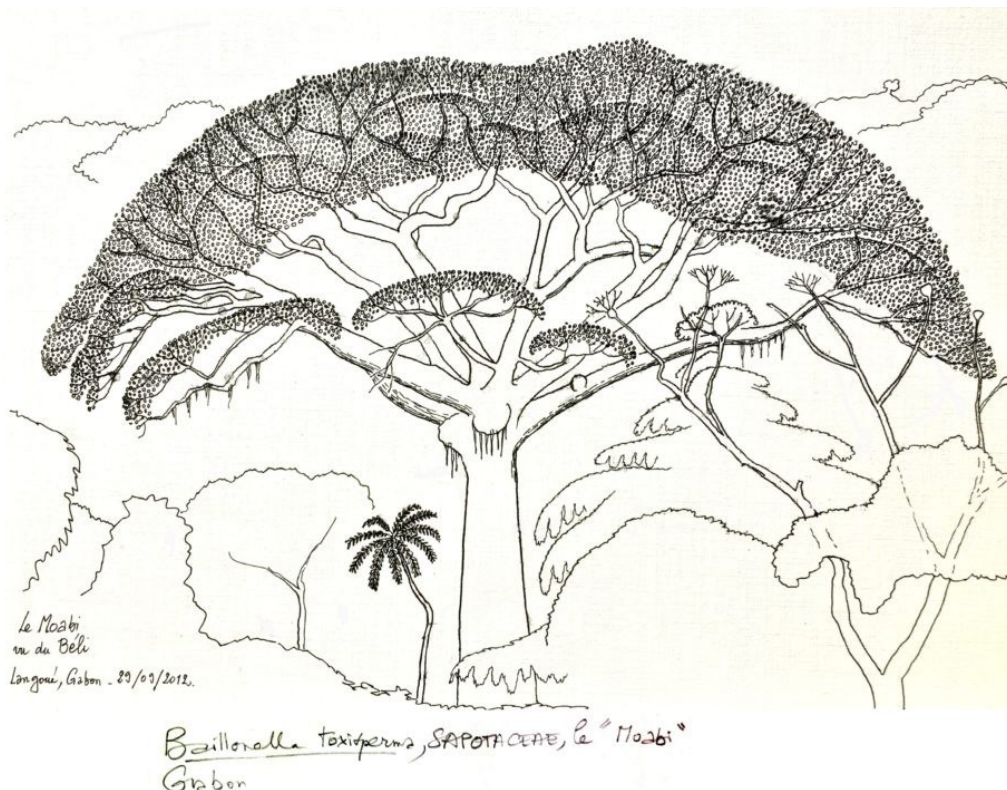
- Les opérateurs en aval et les commerçants non PME n'auront plus à déposer de déclaration de diligence raisonnée ni à transmettre les numéros de référence tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; seul le premier acteur en aval conservera l'obligation de collecter un numéro de référence.
- Les micro et petits opérateurs primaires situés dans des pays classés à faible risque pourront déposer une déclaration simplifiée unique, en remplacement de la déclaration de diligence raisonnée complète.
- Lorsque les informations requises sont déjà disponibles dans des bases de données existantes en vertu du droit de l'UE ou des États membres, et mises à disposition dans le système RDUE, ces opérateurs pourront être exemptés du dépôt de cette déclaration simplifiée.
- Les livres, journaux et autres documents imprimés sont retirés du champ d'application du règlement.

Lien vers l'article de l'ATIBT :

<https://www.atibt.org/fr/news/13767/rdue-le-parlement-europeen-adopte-la-revision-ciblee-du-reglement-et-lance-une-consultation-des-parties-prenantes>

Francis Hallé : un grand botaniste des forêts tropicales s'en est allé

Source : AFT



Francis Hallé, grand botaniste des forêts tropicales, est décédé le 31 décembre 2025, à l'âge de 87 ans.

François Hallé est par la suite devenu très connu et fortement présent dans les médias, d'une part par le projet de radeau des cimes, d'autre part par ses nombreux ouvrages et films, et enfin et plus récemment par son projet de reconstitution d'une forêt « primaire » en Europe.

Le projet de « radeau des cimes », conçu et mis en œuvre avec le pilote aérostatier Dany Cleyet-Marel et l'architecte Gilles Ebersol, a permis à de nombreux chercheurs d'étudier au plus près la canopée de forêts tropicales dans différents pays, avec des expéditions menées en Guyane, Cameroun, Gabon, Madagascar, Panama, Laos, de 1986 à 2012. Infatigable défenseur des forêts « primaires » tropicales, il insistait sans relâche sur la nécessité de les protéger.

[Lien vers l'article de l'AFT :](#)

<https://assofortrop.fr/francis-halle-grand-botaniste-des-forets-tropicales-est-decede-le-31-decembre-2025-a-lage-de-87-ans/>

Sociétés

Forêt sensible, un panorama des anciens ressentis forestiers

Source : site "Forêt primaire-Francis Halle"

Que ressentons-nous en forêt ? Tout dépend du caractère de chacun et de ses expériences personnelles, bonnes ou mauvaises. Nous sommes aussi influencés par un ressenti collectif, culturel, transmis au sein de notre société à travers l'éducation, les orientations politiques qui cadrent notre quotidien, l'art et la fiction ou encore les histoires et légendes héritées du passé. Les scientifiques nous le disent : l'émotion engendre l'action.

Notre rapport sensible à la forêt motive nos actes de gestion, d'exploitation ou de protection forestières, qui eux-mêmes apportent à la forêt des transformations propres à faire naître de nouvelles émotions en nous. À quoi ressemblaient les sensations et les émotions forestières de ceux qui ont vécu avant nous, dans une société différente de la nôtre qui avait sa propre vision du monde ? Nous savons déjà que la forêt d'Europe occidentale a longuement évolué avant d'arriver jusqu'à nous ; peut-on déceler la même évolution dans le domaine sensible ?

Pour répondre à ces questions, nous explorerons le passé à travers les témoignages écrits parvenus jusqu'à nous. Une vision de ces "anciens" ressentis via analyse littéraire, romantique, hédoniste et européenne de nos liens avec la forêt.

[Liens sur ce dossier :](#)

<https://www.foretprimaire-francishalle.org/s-informer/foret-sensible-un-panorama-des-anciens-ressentis-forestiers/>

Partenaires

**Des nouvelles de notre partenaire l'AIFM :
une reconnaissance internationale
et deux nouveaux projets pour renforcer l'action
pour les forêts méditerranéennes**



L'Association Internationale des Forêts Méditerranéennes (AIFM) connaît une dynamique majeure en cette fin d'année, marquée par une reconnaissance mondiale de la FAO et le lancement de deux projets d'envergure dans le cadre des programmes Interreg.

L'AIFM reconnue par la FAO parmi les champions mondiaux de la foresterie

À l'occasion de son 80^e anniversaire, la FAO a distingué l'AIFM lors de sa Cérémonie mondiale de reconnaissance technique, célébrée le 15 octobre 2025 au siège de l'Organisation à Rome. **Sélectionnée parmi plus de 340 candidatures provenant de 100 pays, et faisant partie des seulement 24 initiatives retenues au niveau mondial, l'AIFM a été récompensée pour son engagement dans une gestion participative, durable et fondée sur la science des forêts méditerranéennes.**

Cette reconnaissance met notamment en lumière les projets :

- RESCOM, coordonné par le Consortium Méditerranéen pour la Biodiversité (CMB), pour le renforcement de la résilience des écosystèmes méditerranéens ;
- RESTOR'MED FORESTS **Maroc et Liban**, pour la restauration et la gestion durable des forêts et le soutien au développement économique des communautés locales.

Cette distinction renforce la visibilité internationale du travail accompli aux côtés de nombreux partenaires institutionnels, scientifiques et de terrain.

Lancement de deux projets Interreg

L'AIFM est désormais partenaire du projet **RENFORCE**, lancé officiellement dans le cadre du programme Interreg Euro-Med. RENFORCE vise à renforcer la résilience des territoires méditerranéens et à contribuer à une gestion plus intégrée des risques (feux de forêts et tempêtes) et des ressources naturelles. Le projet réunit 8 institutions de 6 pays méditerranéens (Italie, Espagne, France, Monténégro, Grèce, Slovaquie).

Le rôle publiques et les pratiques opérationnelles pour améliorer la prévention et la gestion des feux de forêt dans le bassin méditerranéen.

L'AIFM apporte une contribution majeure au projet en tant que :

- Leader pour l'évaluation des technologies et du fonctionnement, et pour la création de la plateforme Knowledge Hub
- Partenaire actif dans l'inventaire des capacités, le développement d'outils numériques et la diffusion des résultats

Une dynamique renforcée pour les années à venir

La reconnaissance de la FAO, combinée à l'arrivée de nouveaux projets européens structurants, conforte l'AIFM dans son rôle d'acteur méditerranéen de référence pour :

- la gestion durable des forêts méditerranéennes,
- l'accompagnement des communautés locales,

- et le renforcement du dialogue entre science, politique et pratiques de terrain.

L'AIFM poursuivra cette dynamique en 2026 avec l'ensemble de ses partenaires, réseaux et soutiens institutionnels. L'AIFM porte notamment sur :

- la coordination de l'activité consacrée à la définition conjointe des actions pilotes auprès des partenaires,
- le suivi de l'empreinte carbone des activités du projet,
- l'appui à la stratégie de prévention, capitalisation et transfert.

En parallèle, l'AIFM participe au nouveau projet **SIMMER**, retenu dans le cadre d'Interreg Next Med. Rassemblant 6 partenaires du nord et du sud de la Méditerranée (Chypre, Grèce, Liban, France, Jordanie, Palestine), SIMMER vise à combler le fossé entre la science, les politiques p

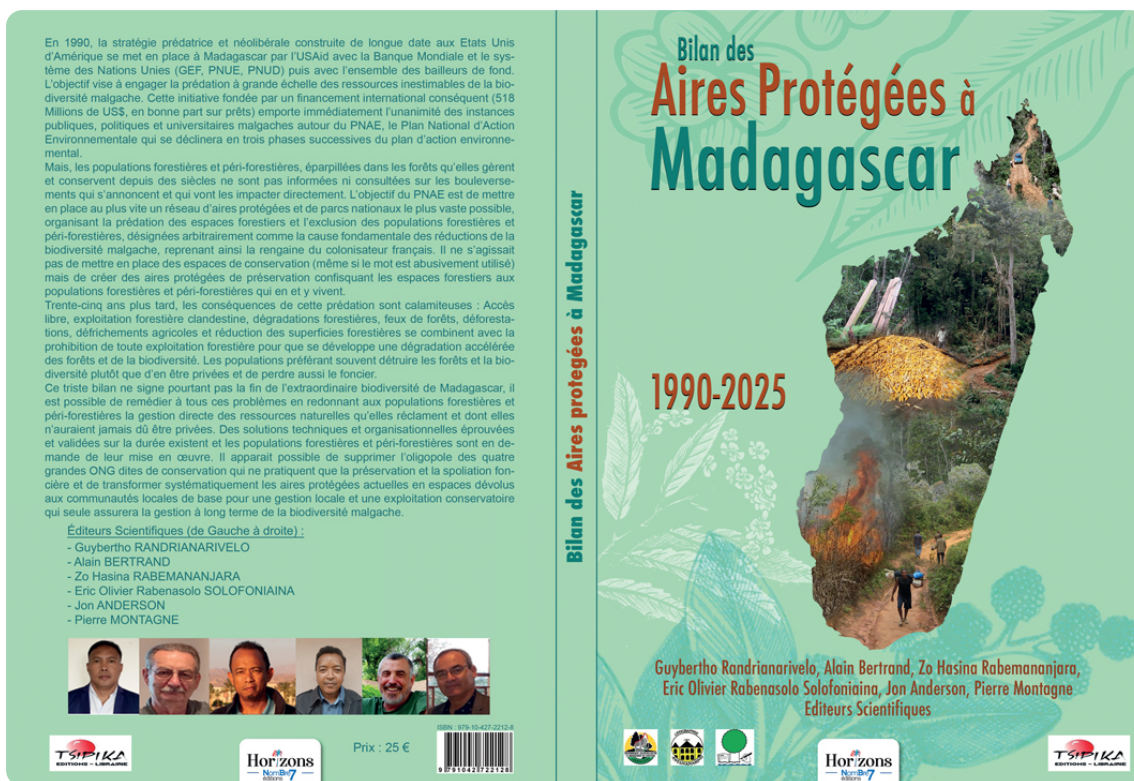
Liens vers le site de Cités Unis France :

<https://aifm.org/>

Actualités AFT

Publication du livre

"Bilan des aires protégées à Madagascar /1990-2025" en novembre 2025



Ce livre rédigé par un groupe de chercheurs malgaches et français, le Professeur Guybertho Randrianarivelo, Alain Bertrand, le Professeur Zo Hasina Rabemananjara, le Docteur Eric Olivier Rabenasolo Solofoniaina, Jon Anderson et Pierre Montagne (dont certains sont adhérents à l'AFT), est publié en double édition par l'Édition Tspika à Madagascar et Nombre 7 en France. Les auteurs ont indiqué dans le rapport que Madagascar dispose actuellement de 153 aires protégées, mais si le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) souhaite adopter une réforme significative de la gestion des forêts malgaches, il est essentiel de privilégier une approche inclusive et décentralisée, qui valorise le rôle crucial des populations locales, les communes et les communautés de base (COBA) dans la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières.

Lien vers l'article AFT :

<https://assofortrop.fr/journee-de-reflexion-sur-le-bilan-des-aires-protegees-1990-2025-a-madagascar-par-guybertho-randrianarivelo/>

Soutenir l'AFT : adhérez ou faites un don à l'AFT

La cotisation de base annuelle à l'AFT est fixée pour 2026 à :

40 € pour les résidents fiscaux en France

10 € pour les étudiants

15 € pour toutes les autres personnes ne résidant fiscalement pas en France

100 € pour les personnes morales

N'hésitez à nous contacter : contact@assofortrop.fr

Remarque :

Les numéros des Informations forestières de l'AFT sont archivées et accessibles sur notre site à l'adresse ci-après :

<https://assofortrop.fr/actualites/#actus>

Association des Forestiers Tropicaux et d'Afrique du Nord (AFT)

AFT, société Agropolis International, 1000, avenue Agropolis, 34394 – MONTPELLIER Cedex 5

<https://assofortrop.fr/>

contact@assofortrop.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

